

| |
|---------------------|
| Département |
| PAS-DE-CALAIS |
| Canton |
| BOULOGNE NORD OUEST |
| Commune |
| WIMEREUX |

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté n°2026_065

Feuillet n°068

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, les soirées à thème « Femmes Je vous aime » organisée les vendredi 06 et samedi 07 mars 2026 par les établissements Les jardins de la Matelote représentés par M. Stelio Lestienne,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Des panneaux de signalisation informant les Soirées à thème (de type « Danger Manifestations ») seront implantés :

- du vendredi 06 mars 2026 à 18 h 00 au samedi 07 mars 2026 à 12 h 00,
- du samedi 07 mars 2026 à 18 h 00 au dimanche 09 mars 2025 à 12 h 00,
- route de Terlincthun, situé Hameau de Terlincthun, (partie communale de Wimereux).

Article 2 : Les établissements Les Jardins de la Matelote seront chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire

Article 3 : L'organisation de ces soirées à thème est sous l'entière responsabilité des établissements Les jardins de la Matelote qui devra prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité tant des participants que des extérieurs.

Article 4 : Les restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

.../...

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par :

Jean-Luc DUBAËLE

Date de signature : 19/02/2026

Qualité : Maire de la ville de
WIMEREUX

